

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mars 2019

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Yannick SEYCHAL, Mme Séverine CARTON.

Absents excusés : M. Christian CHARRIERE, M. Jacques BRUNEL, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Laurence CROZAT qui ont donné respectivement procuration à M. Denis TAMAIN, M. Bernard GERVAIS, M. Lucien ESTINES et Mme Christelle MURON.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal,

-APPROUVE le marché de travaux de l'entreprise SADE-PONTILLE pour un montant de 151 585.50 € HT concernant les travaux de viabilisation du Lotissement la Provende TR2 ; **AUTORISE** M. le Maire à signer ce marché et **S'ENGAGE** à reporter cette dépense au BP 2019 du budget annexe Lotissement la Provende Tranche 2.

-DONNE un AVIS FAVORABLE, à la Société d'Exploitation du Casino de Noirétable, en ce qui concerne le renouvellement de l'exploitation des jeux et des machines à sous.

- **APPROUVE** le marché de maîtrise d'œuvre de F2i d'un montant de 10 155.60 € TTC concernant l'extension du réseau d'eau potable la Durolle ; **AUTORISE** M. le Maire à signer ce marché et **S'ENGAGE** à reporter cette dépense au BP 2019 du budget EAU.

- Après délibération et vote par 14 « pour » et 1 « contre », le Conseil municipal, **APPROUVE** la cession gratuite du chemin allant de la RD 1089 au Mas à Loire Forez Agglomération et **AUTORISE** M. le Maire à demander auprès du Département de Loire le déclassement de ce chemin.

-ACCEPTE la convention provisoire de gestion de service accueil collectif de mineurs extrascolaire du mercredi faite avec Loire Forez Agglomération et allant du 9/01/2019 au 03/07/2019 ; **AUTORISE** le Maire à la signer.

-DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention présentée par M. & Mme GUETTE Laurent, pour la réfection des façades de l'immeuble dont il est propriétaire, situé à Noirétable, l'Etang, cadastré section C n° 921.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.